

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 1^{er} avril 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes BIANCHINI et CAUDIERE ayant donné procuration et Mme RODRIGUEZ excusée.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte de gestion 2018 de la commune (n°25/19),
- Approuvé le compte administratif 2018 de la commune (n°26/19),
- Affecté le résultat de fonctionnement du budget de la commune (n°27/19),
- Fixé les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019 (n°28/19),
- Approuvé le budget primitif 2019 de la commune (n°29/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°30/19),
- Attribué une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Actions Sociales (n°31/19),
- Sollicité une participation de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour la création de logements communaux (n°32/19),
- Sollicité des participations du Conseil départemental, au titre des Amendes de police, pour l'amélioration de la sécurité routière et au titre des Travaux de proximité pour des aménagements divers (n°33/19 et n°34/19),
- Autorisé le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation de la station de relevage du Clos Sainte-Victoire (n°35/19),
- Désigné M. Didier GAUTIER, architecte, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'entrée de la crèche (n°36/19),
- Décidé d'exonérer de loyer M. Gaspard MEGGLE pour les mois d'avril à juin 2019 (n°37/19),
- Approuvé l'acquisition, pour l'euro symbolique, des parcelles AV440, 442, 444 et 446 du chemin d'Angelin (n°38/19),
- Approuvé la motion pour le maintien de la Trésorerie sur Trets dans la totalité de ses attributions sur notre territoire et de soutenir toute action allant en ce sens (n°39/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 2 avril 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI